

## Heero lance un prêt rénovation

**@Niort Agglo**

Le financeur de rénovations énergétiques Heero va proposer des prêts personnels bancaires pour réduire le reste à charge lors des travaux. Selon ses constats auprès de ses clients, le reste à charge moyen s'élève à près de 85% des montants prévus sur les devis, en l'occurrence 13 360€ sur 15 700€ en moyenne. Un montant qui lui-même aurait augmenté de 20% en six mois, du fait de l'inflation et de l'attrait pour les pompes à chaleur. « Plus de 35% des propriétaires que nous accompagnons nous indiquent financer à crédit une partie ou la totalité du reste-à-charge », explique Romain Villain, directeur général de Heero, dans un communiqué.

De 4 000€ à 75 000€

Les formules de prêts spécifiques à la rénovation encadrés et encouragés par l'État, comme l'éco-PTZ et depuis janvier 2022 le Prêt Avance Rénovation (PAR) restent de diffusion limitée - seulement 22 PAR souscrits l'année dernière. « Les solutions de crédits existantes sont, de l'aveu même du gouvernement, peu disponibles, restrictives et peu diffusées par les banques », souligne Romain Villain. Certains établissements sont quand même devenus volontaristes, comme La Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Heero lance pour sa part une offre de financement via un prêt personnel bancaire, pour des montants allant de 4 000€ à 75 000€, sur 1 à 13 ans, quel que soit le revenu du propriétaire occupant ou bailleur. L'emprunt est remboursable par anticipation sans frais dans la limite de 10 000€. Cette entreprise lancée fin 2021 par le start-up studio nantais EP et mandataire CEE pour le distributeur pétrolier Avia-Picoty ne souhaite pas communiquer pour le moment sur le nom de ses partenaires bancaires.

[https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2023/03/  
image-8-564x420.png](https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2023/03/image-8-564x420.png)



[https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2023/03/  
image-8-564x420.png](https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2023/03/image-8-564x420.png)

*par Jean-Philippe Pié*

